

DÉCRET N° 2021 – 592 DU 10 NOVEMBRE 2021
portant nomination au Ministère du Cadre de Vie et du
Développement Durable.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2021-257 du 25 mai 2021 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2021-565 du 03 novembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable ;
- vu** le décret n° 2018-548 du 12 décembre 2018 portant approbation des statuts du Centre national de Gestion des Réserves de Faune ;
- vu** le décret n° 2018-490 du 17 octobre 2018 portant approbation des statuts de l'Agence nationale d'Aménagement du Territoire ;
- sur** proposition du Ministre du Cadre de Vie et du Développement Durable,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 10 novembre 2021,

DÉCRÈTE

Article premier

Les personnes dont les noms suivent sont nommées au Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable dans les fonctions ci-après :

- Directeur général du Centre national de Gestion des Réserves de Faune
monsieur **Abdel Aziz Mohamed Tahir BABA-MOUSSA**
- Directeur général de l'Agence nationale d'Aménagement du Territoire
monsieur **Cocou Edmond ODIDI.**



Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires. Il sera publié au Journal officiel.

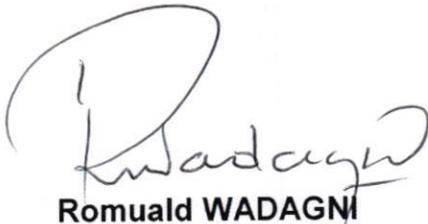
Fait à Cotonou, le 10 novembre 2021

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI
Ministre d'État

Le Ministre du Cadre de Vie
et du Développement Durable,



José TONATO

AMPLIATIONS : PR 6 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – CES 2 – HAAC 2 – HCJ 2 – MEF 2 – MCVDD 2 – AUTRES MINISTÈRES 21
– SGG 4 – INTERESSES 2 ; JORB 1.